

Réf : DCM/2021 74 - 1/3/15-12

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	29

Date de la convocation : 09-12-2021

Notifiée aux élus le : 09-12-2021

Date de l'affichage : 09-12-2021

**OBJET : Convention de groupement de
Commandes entre la CCTC et la
Commune pour la fourniture, la
livraison et la maintenance de
défibrillateurs**

SÉANCE DU MERCREDI 15 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un,

Le QUINZE DÉCEMBRE À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle OUSTAOU, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENTS : Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER – DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean – Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Maryline POUGENC, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN

Absents ayant donné procuration : Gilles TRAUJLET à Arnaud FOUREL, Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR, Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN, Cédric BONATO à Joachim RAMS, et Olivier BERTRAND à Carine VANDERBISTE

Absent non-représenté : Néant

Secrétaire de séance : Andrée DAMOUR

Rapporteur : Arnaud FOUREL

En séance du 4 Novembre 2021, le Conseil Communautaire a approuvé la convention de groupement de commandes concernant la fourniture, livraison et la maintenance de défibrillateurs pour les services de la Communauté de Communes Terre de Camargue et les communes d'Aigues Mortes et Le Grau du Roi.

Il s'agit de bénéficier d'économies substantielles en contractualisant avec un seul fournisseur en capacité de livrer l'intégralité des sites gérés par les membres du groupement (la CCTC et les communes d'Aigues-Mortes et Le Grau du Roi) en défibrillateurs.

L'autonomie budgétaire des communes sera préservée. Chaque membre, en fonction de sa capacité financière et de sa volonté, sera libre de passer les bons de commande. Le groupement a pour objectif de couvrir un besoin précis, donc de lancer une seule consultation sous la forme d'un « accord cadre à bons de commande avec montant maximum ».

La Communauté de communes Terre de Camargue sera le coordonnateur du groupement. Chaque membre participe aux frais de gestion du groupement selon les modalités transcrites dans la convention.

Cette dernière deviendra exécutoire après signature et transmission, par la CCTC, au contrôle de légalité. Elle est conclue pour la durée nécessaire à l'exécution de l'ensemble des prestations. Elle prendra fin à l'achèvement de la mission du coordonnateur. Les autres modalités administratives et financières sont transcrites dans la convention jointe à la présente note.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à la majorité,

- Approuve le projet de convention tel que présenté en annexe.
- Autorise le Maire ainsi que l'Adjoint délégué à signer tout document et acte se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 23/12/2021

Le Président de séance,
Pierre MAUMÉJEAN
Maire d'Aigues-Mortes



RESULTAT DU VOTE :

Délibération 2021 - 74	Convention de groupement de commandes entre la CCTC et la commune pour la fourniture, la livraison et la maintenance de défibrillateurs	Pour :	29	Unanimité
		Contre :	0	Néant
		Abstention :	0	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication